

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum (urgence sanitaire) : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2021-066

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

**BUDGET DE VALORISATION
DES EAUX TRAITEES
EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION
(VETSSE)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 mai 2021 et affichée le 26 mai 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **14 JUIN 2021**

LE MAIRE

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi premier juin le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Henry Hippolyte (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint), M. Patrice Payet (par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint), Mme Barbara Saminadin (par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Pamela Trécache (par M. Didier Amachalla).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 50 (mise en discussion du rapport n°2021-068).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 06 (mise en discussion du rapport n°2021-070).

Absents : M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.



Olivier HOARAU

Affaire n°2021-066

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET DE VALORISATION DES EAUX
TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable public ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Affaires Générales » du 19 mai 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 1^{er} juin 2021 relatif au Compte administratif 2020 du Budget VETSSE ;

Sous la présidence de Mme Annick le Toullec 1^{ère} adjointe, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Sergio Erapa – 2 oppositions : Annie Mourgaye et Bertrand Fruteau),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Compte administratif 2020 du Budget Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

Article 2 : d'arrêter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- en section de fonctionnement : 0,00 €,
- en section d'investissement : 0,00 € ;

Article 3 : d'arrêter le montant des restes à réaliser à 323 399,99 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;

Article 4 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2021 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU